

L'armée française en Sarre, 1918-1930

Emmanuel Pénicaut



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/6363>

ISBN : 978-2-8218-0520-0

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2009

Pagination : 20-28

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Emmanuel Pénicaut, « L'armée française en Sarre, 1918-1930 », *Revue historique des armées* [En ligne], 254 | 2009, mis en ligne le 15 mars 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/6363>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

L'armée française en Sarre, 1918-1930

Emmanuel Pénicaut

- 1 La position stratégique de la Sarre, verrou ou point de passage entre la France et l'Allemagne, lui valut une histoire agitée à l'époque moderne et contemporaine. Partiellement amputé par Louis XIV qui y construisit Sarrelouis, transformé en départements français (Sarre et Mont-Tonnerre) sous la Révolution et l'Empire, le territoire sarrois revint tout entier dans le giron germanique en 1815. À la fin de la Première Guerre mondiale, il recouvrait près de 200 000 hectares, pour une population estimée à 700 000 habitants. Doté d'un bassin minier important, qui s'était développé au long du siècle précédent, il attirait naturellement les convoitises de la France, dont les houillères avaient été en partie détruites au cours des hostilités. Transformée en « territoire à plébiscite » à la suite du traité de Versailles, séparée du *Reich* et gouvernée par une commission de gouvernement sous tutelle de la Société des Nations, la Sarre fut, de 1920 à 1935, l'un des enjeux autour duquel se cristallisèrent les relations entre la France et l'Allemagne, et plus généralement entre les grandes puissances occidentales.
- 2 Présente sur le territoire de 1918 à 1930, l'armée française représentait un excellent prisme d'observation. Côtayant chaque jour les habitants, elle put comprendre leurs préoccupations et leurs aspirations. Instrument fidèle du gouvernement français et des instances interalliées, elle reflétait la politique internationale de l'entre-deux-guerres, ses hésitations et ses ambiguïtés. Aussi le classement des archives des troupes de la Sarre, rentrées au Service historique de la Défense avec les archives rapatriées de Russie, a-t-il paru une bonne occasion de retracer les grands traits de l'histoire de cette garnison ¹.
- 3 Le 23 novembre 1918, suivant les directives du maréchal Foch datées du 16 novembre précédent, les troupes françaises de la 10^e armée (groupe d'armée de réserve), dans leur « marche au Rhin », occupèrent Sarrebrück et la majeure partie de la Sarre, et y mirent en place une administration militaire conforme aux volontés du général commandant en chef les armées alliées ². Le 29 janvier 1919, une instruction particulière précisa l'organisation du « district » de la Sarre, qui correspondait à la zone occupée par la 18^e DI. Dans chaque cercle (Sarrebrück-ville, Sarrebrück-campagne, Ottweiler, Saint-Wendel,

Birkenfeld) était placé un administrateur militaire, chargé du contrôle de l'administration civile³. Le commandement militaire, quant à lui, était exercé par le général commandant la zone, par le biais de commandants de subdivisions, assistés de commandants d'arrondissements d'étapes et de commandants d'étapes. Initialement fixé à quatre, le nombre de subdivisions fut réduit à trois le 27 janvier 1919 par la volonté du général commandant le 9^e CA : les subdivisions de Sarrelouis, sous les ordres du colonel Tref, Sarrebrück, sous les ordres du colonel Bouvier, et Saint-Wendel, sous les ordres du colonel Bertrand⁴. Chef de la 18^e DI, le général Andlauer fut nommé le 17 février suivant, par la volonté du maréchal Foch, administrateur supérieur du territoire de la Sarre⁵. C'est donc à lui que revint, dans les mois suivants, la mise en place de la vie quotidienne des troupes d'occupation, composées pour l'essentiel de la 127^e DI : organisation des cantonnements, contrôle de la circulation et des communications, renseignement, maintien de l'ordre ; une attention spéciale fut portée au bassin minier, agité dès le mois de mars par des mouvements de grève.

- 4 Pacifique, désireux, à l'image du général Mangin et dans la ligne de la politique rhénane du maréchal Foch⁶, de creuser encore le sillon qui séparait déjà les habitants de la Sarre, des « *fonctionnaires, d'origine prussienne généralement, qui sont placés à sa tête et la colonisent* », le général Andlauer recommandait à ses troupes une attitude réservée, seule propre à faire accepter l'occupant : « *En résumé, ne pas heurter l'habitant ni le rechercher. C'est l'habitude qu'ont eue les troupes qui ont séjourné à Sarrebrück depuis le début de l'occupation. C'est aussi celle qu'ont eue les troupes de la Révolution qui, à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, ont occupé ce pays et dont le souvenir est encore très vivant.* »⁷
- 5 Alors que les troupes françaises s'installaient, de longues tractations entre les alliés conduisirent à accorder à la Sarre un statut particulier, sanctionné par les articles 45 à 50 du traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, dont les trois aspects principaux étaient : transfert de la propriété des mines de houille à l'État français ; transfert de la souveraineté politique sur la région à une « commission de gouvernement » composée de cinq membres, mandataire de la Société des Nations, pour une durée de quinze années ; organisation, au terme de ce délai, d'un plébiscite appelant les Sarrois à choisir entre rattachement à l'Allemagne, rattachement à la France ou maintien du *statu quo*. En attendant la promulgation du traité et la mise en place de la commission de gouvernement, l'occupation se poursuivit, et les troupes de la Sarre furent rattachées, en octobre 1919, à la nouvelle « *armée française du Rhin* ». Le 20 novembre, le général Andlauer fut congédié, à la suite d'un blâme du ministre dû à une intervention jugée illégale dans l'exécution d'un jugement de conseil de guerre. Il fut aussitôt remplacé par le général Henri Wirbel, dont la mission consista à préparer l'installation de la commission de gouvernement, qui eut lieu le 26 février 1920. Une fois la commission investie du pouvoir, les fonctions dévolues aux troupes présentes en Sarre, désormais placées sous le commandement du général commandant la 127^e DI, le général Brissaud-Desmaillet⁸, et séparées de l'armée du Rhin⁹, changèrent de nature. Le 19 mars, le nouveau président de la commission, Victor Rault, conseiller d'État français, avait demandé au ministre de la Guerre de donner les ordres nécessaires à la « *dissolution immédiate, définitive et complète* » de l'administration supérieure de la Sarre¹⁰. En parallèle, cependant, le même Rault accordait des félicitations publiques au général Wirbel pour le travail d'administration effectué par l'armée¹¹, et assurait le général Brissaud-Desmaillet qu'il ferait tout son possible pour conserver aux troupes présentes « *une situation aussi favorable que celle faite aux unités stationnées dans les territoires occupés* »¹².

- 6 En effet, la nouvelle commission ne pouvait se contenter, pour assurer le gouvernement du territoire, des forces de police locale accordées par la Société des Nations. La situation économique et politique de la Sarre imposait le maintien d'une présence militaire favorable aux intérêts de la France. Celle-ci prit la forme de « *troupes de garnison* », suivant la volonté du président de la commission de gouvernement, qui en obtint l'autorisation tacite de la Société des Nations, fondée sur une interprétation accommodante des articles du traité de Versailles, qui prévoyait que la commission devait pouvoir assurer sa propre sécurité. Le 26 mars 1920, Victor Rault écrivait ainsi au ministre des Affaires étrangères : « *Comme (...) aucun service militaire ne doit être imposé aux habitants de la Sarre, il ne reste à la commission de gouvernement qu'un seul moyen d'assurer le maintien de l'ordre public, et c'est d'y employer les troupes présentes dans la Sarre (...). Dans ces conditions, la commission de gouvernement a l'honneur de faire connaître qu'elle estime de toute nécessité de maintenir intégralement avec quelques légères modifications dans leur composition les troupes qui se trouvent présentement dans la Sarre (...). Ces troupes ne sont plus des troupes d'occupation. Elles doivent être considérées comme des troupes de garnison.* »¹³
- 7 Le ministre de la Guerre, dans une lettre circulaire du 17 mai suivant¹⁴, obtempéra fidèlement : « *J'ai décidé que, désormais, les troupes stationnées sur le territoire de la Sarre auraient la composition ci-dessous indiquée : - État-major du commandement des troupes de la Sarre ; - 3 régiments d'infanterie ; - 1 groupe de deux escadrons ; - 1 groupe d'artillerie ; - 1 compagnie du génie ; - 1 section sanitaire automobile (SSA) ; - 1 section de ravitaillement en viande fraîche (RVF) ; - 1 section de transport de matériel (TM). Ces troupes seront considérées comme "troupes de garnison". Conformément aux dispositions de la décision ministérielle du 25 mars 1920 n° 3 855 1/11, elles relèvent désormais directement de mon autorité pour tout ce qui a trait à l'administration, l'entretien et les effectifs. Pour tout ce qui concerne leur emploi, en particulier pour le maintien de l'ordre, ces troupes dépendent directement de la commission de gouvernement de la Sarre.* »
- 8 Un mois plus tard, le ministre des Affaires étrangères, en dressant un portrait flatteur de Brissaud-Desmaillet dans une lettre à son collègue de la Guerre, exprimait à son tour clairement le point de vue français : « *Il importe grandement de maintenir le général Brissaud-Desmaillet à la tête des troupes de la Sarre, bien que l'importance de celles-ci ait fait prévoir la désignation d'un général de division. Installé en Sarre depuis le début de l'occupation, connaissant bien les tendances locales, jouissant d'une grande autorité, en excellentes relations avec la commission de gouvernement, ayant toujours fait preuve jusqu'ici des qualités de mesure nécessaires, le général Brissaud-Desmaillet s'est acquitté à notre satisfaction de fonctions particulièrement délicates. Il serait regrettable que des raisons d'ordre administratif puissent nous priver de son concours (...). Il nous deviendrait alors malaisé d'éviter la constitution de cette gendarmerie sarroise qui est expressément prévue dans le traité et dont nous avons jusqu'à présent réussi à écarter la formation.* »¹⁵
- 9 L'histoire de la présence militaire française en Sarre, de 1920 au départ des derniers éléments, en 1927, fut dès lors celle d'une garnison ordinaire, dotée d'une double mission :
- 10 - assurer la protection des communications de l'armée française du Rhin ; Sarrebrück étant un point de passage obligé entre la France et les territoires rhénans occupés, la surveillance des voies ferrées sarroises fut un élément primordial de la stratégie française jusqu'à leur évacuation ;

- 11 - assurer la sécurité du territoire et le maintien de l'ordre, la propagande allemande et les ouvriers du bassin minier représentant deux facteurs de troubles importants.
- 12 Pour atteindre ces deux objectifs, le général Brissaud-Desmaillet se dota d'un état-major qui comptait, au mois d'août 1920, un cabinet, un 1^{er} bureau auquel était accolée une « section territoriale », un 2^e et un 3^e bureau, et un détachement télégraphique. À l'état-major étaient aussi rattachés les différents services nécessaires à toute vie de garnison : génie, transmissions, intendance, santé, service vétérinaire, gendarmerie, trésorerie et postes. Estimés à environ 10 000 hommes en juillet 1920¹⁶, les effectifs dont disposait le général Brissaud-Desmaillet diminuèrent rapidement et oscillèrent, en fonction des renforts, des diminutions, des incorporations et des libérations, entre 4 000 et 5 500 hommes¹⁷. En 1922, près de 1 200 civils étaient également employés par l'autorité militaire en Sarre, qu'il s'agisse des troupes de garnison ou des services de l'armée française du Rhin¹⁸.
- 13 Si le travail de la plus grande partie de cet état-major et des troupes qu'il commandait correspondait aux tâches coutumières de la vie de garnison, le bilan d'activité de la « section territoriale » (soit deux officiers et quatre secrétaires civils), conservé pour l'année 1922, témoigne de quelques traits originaux¹⁹. Outre les affaires de justice et de contentieux, qui paraissent d'une importance modérée (243 dossiers d'incidents et accidents en tout genre dans l'année), le service du recrutement semble avoir représenté une certaine charge : il avait fallu traiter les dossiers de près de 2 500 militaires de complément et de plusieurs milliers d'Alsaciens-Lorrains résidant en Sarre. Du point de vue de la mobilisation, la section territoriale avait réorganisé les arrondissements d'étapes, créé une base hospitalière, recensé les ressources de toutes espèces existant sur le territoire. Aux travaux habituels de casernement s'étaient ajoutés les dossiers de demandes d'indemnisation pour réquisitions militaires effectuées depuis l'armistice, soit près de 1 500 dossiers, et des activités d'ordre consulaire, la section territoriale agissant comme délégué du Consul général de France à Mayence : un service d'assistance pour les anciens militaires français nécessiteux (notamment les anciens légionnaires) avait été mis en place à Sarrebrück, dans les locaux de la cantine « De Baye ». Venaient ensuite les activités économiques de la section : service de la récupération et de la restitution du matériel, correspondance avec l'administration des douanes et la chambre de commerce franco-sarroise, surveillance de la chasse et de la pêche, contrôle des coopératives militaires et de l'école militaire d'agriculture de Sarrebrück, etc. Une mission au service de la propagande française s'ajoutait à ces tâches, puisque la section était chargée de l'entretien des tombes des combattants français de la guerre de 1870 et de l'éventuel transfert des corps en France. Enfin, l'organisation de séjours d'études d'officiers chinois en Sarre, sous la responsabilité du 3^e bureau, sans doute voulue et facilitée par le général en personne, doit être signalée²⁰.
- 14 L'année 1923 constitua un tournant de la présence militaire française en Sarre, marquée d'abord par une réorganisation de l'état-major : dans un premier temps, au mois de février, le 2^e bureau, qui avait jusque-là végété au profit du « Bureau de centralisation de la Sarre », fut remis en activité, et ses missions furent clarifiées²¹. S'ensuivit surtout, en novembre, une importante diminution de format : l'état-major fut réduit à la taille d'un état-major de brigade mixte²², et divisé en deux sections : la première regroupait le 1^{er} bureau et la section territoriale, et la seconde, les 2^e et 3^e bureaux. Le service des écoles et le bureau des logements furent rattachés à la place de Sarrebrück²³. Conséquence de cette réduction, le général Brissaud-Desmaillet quitta le commandement des troupes de

garnison le 22 décembre, après une dernière année de présence assombrie par une dépression nerveuse et une affaire de corruption mettant en cause le chef du 1^{er} bureau de son état-major, le capitaine Contamin. Ayant pris sans retenue la défense de cet officier, qui se trouvait être son homme de confiance, le général s'exposa lui-même aux critiques. La lettre qu'il écrivit encore au ministre pour se justifier, le 22 décembre 1925, témoignait de son franc-parler proverbial, mais dépeignait aussi sous un jour assez sombre les relations entre officiers dans l'état-major sarrois. Aux querelles de personnes s'ajoutaient une vive impression de perte de pouvoir d'achat, et des jalousies fondées sur le traitement réputé défavorable des militaires par rapport aux autres fonctionnaires français présents en Sarre, ingénieurs des mines chargés de l'exploitation des houillères et employés de la commission de gouvernement ²⁴.

- 15 Le général Philippe Frantz succéda à Brissaud-Desmaillet, et assura le commandement des troupes de garnison de la Sarre jusqu'à leur dissolution, le 30 avril 1927 ²⁵. L'état-major fut encore réduit, à la suite de la refonte ou de la disparition d'une partie des services ²⁶, et les effectifs se montaient, à l'été 1924, à un régiment d'infanterie (153^e RI), une demi-brigade de chasseurs (9^e, 18^e et 20^e BCP), un régiment de dragons (3^e RD) et des services. Mais la légitimité de la présence militaire française en Sarre apparaissait de plus en plus fragile. À la suite des réclamations régulières de l'Allemagne – la première datant du mois de février 1921 ²⁷ –, le conseil de la Société des Nations avait adopté, en janvier 1923, une résolution rappelant que la commission de gouvernement était tenue de prendre les mesures nécessaires pour augmenter les effectifs de la gendarmerie locale. Une autre résolution, le 7 juillet suivant, était encore plus claire : « *Au sujet de la question du maintien de l'ordre, lisait-on, le Conseil a déjà à plusieurs reprises déclaré qu'il est souhaitable de se passer d'une garnison étrangère dès que le développement de la gendarmerie locale le permettra.* » Contraints d'obtempérer, le président de la commission de gouvernement ²⁸ et le gouvernement français, qui se mit à étudier discrètement les modalités d'un retrait ²⁹, modifièrent leur stratégie. Victor Rault déclara solennellement faire son possible pour répondre aux vœux du conseil, mais fit valoir les difficultés matérielles de la mise sur pied de nouveaux effectifs, et surtout, le déséquilibre que créerait une force de police suffisante pour garantir les besoins des alliés en cas de troubles : en temps normal, celle-ci se trouverait d'une taille disproportionnée avec les besoins réels du territoire ³⁰. Aussi une nouvelle résolution de la Société des Nations, le 14 mars 1925, évoqua-t-elle la possibilité « *d'avoir recours à des troupes situées en dehors du territoire de la Sarre* ». Les négociations se poursuivirent jusqu'au début de l'année 1926. Le 17 mars, le représentant de l'Italie à la Société des Nations lut un rapport constatant que le programme d'augmentation de la gendarmerie sarroise était achevé ³¹. Il notait cependant que celle-ci se trouverait insuffisante pour pourvoir à la sécurité des personnes et des biens en toutes circonstances. Il importait donc que la commission de réseau de Sarrebrück, gardienne du nœud ferroviaire et garante des transports interalliés, fût munie des moyens nécessaires pour assurer son fonctionnement en tout temps ³². C'est sur cette question des « moyens nécessaires » que les discussions portèrent tout au long de l'année 1926, mêlant les gouvernements anglais et français, la Société des Nations et la commission de gouvernement. Le 30 juillet, une note du 1^{er} bureau de l'état-major dressait un bilan sans appel pour la garnison française : « *En résumé, il ne peut plus être question aujourd'hui de maintenir longtemps en Sarre le régiment de cavalerie de Sarrelouis, ni même tout le régiment d'infanterie qui s'y trouve actuellement. Au mieux, on peut espérer le maintien de deux bataillons d'infanterie.* »³³ Mais même cet effectif réduit fut trouvé excessif par les gouvernements

anglais et belge, qui ne consentaient qu'à la présence d'une « *police militaire spéciale interalliée* » mise à la disposition de la commission de réseau ³⁴.

- 16 Au début de l'année 1927, la question trouva une amorce de solution : le ministre de la Guerre, dans une lettre à son collègue des Affaires étrangères datée du 29 janvier, acceptait le maintien d'une force de police militaire réduite à un bataillon, à condition que la commission de réseau pût faire appel, le cas échéant, à deux bataillons stationnés en territoire français, et cela sans aucun intermédiaire ³⁵. La commission de gouvernement rédigea, le 18 février, un rapport dans ce sens, entériné par une résolution du Conseil de la Société des Nations du 12 mars 1927. Demeuraient en Sarre une « commission de réseau », ainsi que des « forces de protection des chemins de fer », d'un effectif de 800 hommes, placées – malgré un avis très défavorable du général Guillaumat, commandant en chef des forces d'occupation en Rhénanie ³⁶ – sous les ordres de la commission de réseau et responsables devant elle, et dont la seule mission était de veiller à la liberté et à la sécurité des transports sur le réseau sarrois ³⁷.
- 17 Aussi la dissolution de la brigade mixte de la Sarre fut-elle prononcée dès la fin du mois de mars par le ministre de la Guerre : « *La brigade mixte constituée par dépêche ministérielle n° 10610 I/II du 10 novembre 1923 sera dissoute à la date du 30 avril 1927. En conséquence, l'état-major de cette brigade sera dissous à cette même date (...). Les services du génie, de l'intendance, de santé, le service vétérinaire, le détachement du train seront supprimés à la même date.* »³⁸ Le 3^e régiment de dragons et deux bataillons du 153^e RI quittèrent la Sarre dans les délais impartis ; stationnés à Sarreguemines, Saint-Avold, Forbach et Morhange, ils constituèrent les « unités de renfort », destinées, en cas de besoin, à prêter main forte rapidement aux forces de protection. La dissolution des services, en revanche, fut un peu plus longue que prévu³⁹ ; elle était considérée comme terminée le 8 août 1927 ⁴⁰. Parallèlement, les mois de mai et juin furent consacrés à la mise en place des nouvelles « forces de protection ». Celles-ci, interalliées, comptaient dans leurs rangs un bataillon du 153^e RI, stationné à Sarrebrück, Sulzbach et Neunkirchen (670 hommes), une compagnie britannique (120 hommes) et un détachement belge (80 hommes). Elles obtinrent, à l'été, le privilège d'extraterritorialité. Installée à Sarrebrück sous les ordres du colonel Rebeilleau, la commission de réseau comptait environ 100 hommes.
- 18 Cependant, l'évacuation de la Rhénanie, au début de l'année 1930, sonna le glas de cette présence militaire. Ayant perdu ses gages en Allemagne, la France ne pouvait plus invoquer l'importance stratégique du réseau ferré sarrois pour justifier l'existence des forces de protection. Le détachement britannique quitta le territoire le premier, le 30 septembre 1929. L'effectif du bataillon français fut réduit de deux compagnies en août 1930. Le 12 décembre, à la suite d'une décision du Conseil de la Société des Nations du 12 septembre, les détachements français et belges quittèrent définitivement le territoire de la Sarre ⁴¹. La protection des intérêts miniers français relevait désormais exclusivement de la commission de gouvernement. Le 13 janvier 1935, lors du plébiscite prévu par le traité de Versailles, les Sarrois votèrent à une écrasante majorité le rattachement de leur territoire à l'Allemagne.

NOTES

1. Le classement du fonds des troupes de garnison de la Sarre (TGS) restitué au Service historique de la Défense a été effectué en 2008. Il nous est agréable de remercier les agents qui ont participé à ce classement, et en particulier M^{me} Maud Brebel, chargée d'étude à la division des archives du département de l'armée de Terre. Il a paru utile de faire connaître l'existence de ce fonds avant sa cotation définitive ; aussi les cotes mentionnées dans les notes faisant référence aux « arch. de Russie » sont-elles provisoires. Leur consultation est possible sur rendez-vous auprès des conservateurs responsables des archives de l'armée de Terre.
2. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 1, d. 2, 10^e armée, bureau des affaires civiles, instruction relative à l'administration et à l'organisation des territoires occupés, 4 décembre 1918.
3. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 1, d. 2. Le colonel Stuhl était administrateur du cercle de Sarrebrück-ville, le capitaine de Villiers de Sarrebrück-Campagne, le commandant Junot d'Abrantès d'Ottweiler, le commandant Buat de Saint-Wendel, le commandant Bastiani de Birkenfeld.
4. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 1, d. 2, Service territorial de la 10^e armée, note de service portant dissolution de la subdivision de Neunkirchen, 27 janvier 1919. La subdivision de Saint-Wendel fut dissoute au début du mois de mars.
5. Sa résidence, conservée par les officiers généraux qui lui succédèrent, se trouvait à Sarrebrück, 3, Kanalstrasse (SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, rapport du chef de bataillon de La Perelle, chef du génie à Sarrebrück, au sujet du logement de M. le général commandant les troupes de la Sarre, 20 juillet 1926).
6. DORTEN (J. A.), *La tragédie rhénane*, Paris, Robert Laffont, 1945, p. 63.
7. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 2, d. 1, état major de l'administration militaire de la Sarre, note pour les troupes de la région de la Sarre, 25 février 1919.
8. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 2, d. 2, état major de l'armée du Rhin, ordre journalier n^o 153, 25 mars 1920.
9. *Historique sommaire de l'occupation des territoires rhénans par les armées alliées*, Paris, 1930, p. 60. La scission, fixée au 1^{er} avril 1920, ne fut jamais complète : l'armée du Rhin continua à gérer la gare régulatrice de Sarrebrück, d'une importance stratégique pour elle, et à fournir aux troupes de la Sarre l'habillement et le courrier postal, ainsi qu'un détachement radioélectrique.
10. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 2, d. 2, lettre du ministre de la Guerre au président de la commission de gouvernement, 15 avril 1920.
11. SHD/DAT, 9 Y^d 610, dossier individuel de Henri Wirbel, lettre de Victor Rault au ministre des Affaires étrangères, Sarrebrück, 1^{er} mars 1920.
12. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 2, d. 2, lettre de V. Rault au général Brissaud-Desmaillet, Sarrebrück, 5 avril 1920.
13. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 83, d. 1, lettre de Victor Rault au ministre des Affaires étrangères, 26 mars 1920.
14. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 8, d. 2, lettre du ministre de la Guerre au général commandant les troupes de la Sarre, 17 mai 1920.
15. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 83, d. 1, lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre, Paris, 12 juin 1920.
16. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 83, d. 1, « Situation-rapport » du commandement des troupes de la Sarre, 7 juillet 1920.

17. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 2, d. 2, « Troupes de garnison de la Sarre, année 1922. Bilan », 20 juin 1923.
18. *Ibid.*
19. La création de cette « section », chargée des attributions des services territoriaux de l'administration supérieure de la Sarre à la suite du remplacement de celle-ci par la 127^e DI, avait été demandée le 29 mars 1920 par le général Brissaud-Desmaillet (Arch. de Russie, EMA 1, c. 83, d. 1, lettre du général commandant la 127^e DI au ministre de la Guerre, Sarrebrück, 29 mars 1920).
20. Attaché militaire en Chine entre 1906 et 1910, Brissaud-Desmaillet avait gardé avec ce pays des relations étroites.
21. En octobre 1923, la première section de l'état-major, consacrée aux « troupes », regroupait 1^{er} et 3^e bureaux ; la seconde, dédiée au « territoire », comprenait 2^e bureau et « bureau du territoire » (SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 83, d. 2, lettre du général Brissaud-Desmaillet au ministre de la Guerre, 12 octobre 1923).
22. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, décision ministérielle du 10 novembre 1923.
23. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 8, d. 1, note de service du 1^{er} bureau de l'état-major des TGS, 27 novembre 1923.
24. SHD/DAT, 13 Y^d 687, dossier individuel de Georges-Henri Brissaud-Desmaillet. Plusieurs rapports de la direction du contrôle détaillent aussi bien les irrégularités découvertes que l'état d'esprit des officiers de la garnison de Sarrebrück en 1923 (SHD/DAT, 8 N 212).
25. SHD/DAT, 13 Y^d 15, dossier individuel de Philippe Frantz. Le caractère réputé doux et modéré du général, ainsi qu'un précédent commandement à l'armée du Rhin, durent jouer en faveur de sa nomination.
26. SHD/DAT, arch. de Russie, TGS, c. 8, d. 1, lettre du ministre de la Guerre au général commandant les troupes de la Sarre, Paris, 13 décembre 1923.
27. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, « Présence des troupes françaises dans le territoire de la Sarre », note du Groupement économique des Français ayant des intérêts en Sarre, 19 mai 1926.
28. À l'été 1924, la majorité de la commission de gouvernement était déjà hostile au maintien des troupes françaises (SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre, Paris, 8 août 1924).
29. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, note du 3^e bureau de l'état-major au 1^{er} bureau, 18 septembre 1924.
30. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, note du président de la commission de gouvernement au secrétaire général de la Société des Nations, Sarrebrück, 15 juillet 1924.
31. Le dernier des trois bataillons de chasseurs de la 2^e demi-brigade fut évacué à la suite de ce rapport. Les deux autres avaient déjà quitté la Sarre et se trouvaient stationnés à proximité de la frontière sarroise.
32. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, « Note au sujet des TGS », 30 juillet 1926.
33. *Ibid.*
34. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 1, compte rendu, par le lieutenant-colonel Bastidon, de la réunion tenue aux Affaires étrangères le 25 août 1926 au sujet de la Sarre.
35. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, lettre du ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères, 29 janvier 1927.
36. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, lettre du général commandant l'armée française du Rhin au ministre de la Guerre, 10 février 1927.
37. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, « Organisation et commandement des troupes de protection des voies ferrées », slnd.
38. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, lettre du ministre de la Guerre au général commandant les troupes de garnison de la Sarre, Paris, 29 mars 1927.

39. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, compte rendu du colonel Castella, chargé de la liquidation des troupes de garnison de la Sarre, sur l'état d'avancement de cette liquidation, 8 juin 1927.
40. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, « Compte rendu de fin de mission » du chef de bataillon Jouart, ex-chef d'état-major des troupes de garnison de la Sarre, 8 août 1927.
41. SHD/DAT, arch. de Russie, EMA 1, c. 84, d. 2, réponse à la question parlementaire posée par M. Bouilloux-Lafont au sujet du rapatriement des troupes de la Sarre, novembre 1931 ; lettre du ministre de la Guerre au colonel président de la commission de réseau de la Sarre, Paris, 4 décembre 1930.
-

RÉSUMÉS

En vertu des dispositions du traité de Versailles, le territoire de la Sarre fut, de 1920 à 1935, séparé de l'Allemagne et placé sous la tutelle de la Société des Nations, la France disposant de la propriété de ses houillères en compensation des destructions de son propre bassin minier pendant la guerre. Pour garantir ses intérêts et assurer la sécurité des voies ferrées, qui traversaient le territoire en direction des pays rhénans occupés, le gouvernement français entretint en Sarre une importante garnison militaire, dont la présence provoqua de multiples difficultés diplomatiques avec l'Allemagne, les pays alliés et la Société des Nations. Le présent article brosse l'histoire de ces troupes, depuis l'occupation militaire de novembre 1918 jusqu'à l'évacuation des derniers soldats, à la suite de l'évacuation de la Rhénanie.

The French army in the Saar, 1918-1930. Under the provisions of the Treaty of Versailles, the territory of the Saar was, from 1920 to 1935, separated from Germany and placed under the trusteeship of the League of Nations, France controlling its coal to compensate for destruction of its own mining basin during the war. To guarantee its interests and ensure the safety of railways, which crossed the territory in the direction of the occupied Rhenish areas, the French Government maintained in the Saar an important military garrison, whose presence caused many diplomatic difficulties with Germany, the allied countries and the League of Nations. This article gives the history of these troops from the military occupation of November 1918 until the removal of the last soldiers, following the evacuation of the Rhineland.

INDEX

Mots-clés : occupation, paix, Sarre, traité de Versailles

AUTEUR

EMMANUEL PÉNICAUT

Archiviste-paléographe, conservateur du patrimoine, Emmanuel Pénicaut est spécialiste de l'histoire administrative de la fin du XVII^e siècle, et a publié sa thèse sur *Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État de la guerre de la Louis XIV* (Paris, École des chartes, 2004). Chef de la division des

archives de l'armée de Terre au Service historique de la Défense, il a dirigé en 2008, avec Luce Gaume, l'ouvrage *Le château de Vincennes, une histoire militaire* (Paris, SHD/Nicolas Chaudun).